



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E200850

VALABLE JUSQU'AU 04/09/2026

ÉDITÉ LE

09/07/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/10/2022

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 24/06/2024  
50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC Evry

Siret : 920 767 688 00020

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 2245699

Assurance Responsabilité Travaux :

QBE 037.0012525-S17596137

Assurance Responsabilité Civile :

QBE 037.0012525-S17596137

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Raison sociale : KOREO

Sigle : KOREO

24 RUE CLEMENT ADER  
PARC DE LA CLE DE SAINT-PIERRE  
BAT D3 ET D4

91280 SAINT-PIERRE-DU-PERRAY

Téléphone : 01 64 43 30 00

Portable : 0699450202

Fax :

Site Internet : www.koreo.fr

E-mail : contact@koreo.fr

Responsabilité légale :

KORIALIS (887 833 481) / KORIALIS KORIALIS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Chauffagiste,Couvreur,Électricien,Peintre,Plâtrier / Plaquiste)	05/09/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	05/09/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	05/09/2023
o Ventilation mécanique	05/09/2023
o Fenêtres de toit	05/09/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	05/09/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	05/09/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	05/09/2023
o Isolation des combles perdus	05/09/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	05/09/2023

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.